



SITE DE LA TOURETTE
PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE PAIZAY-LE-TORT

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIECE N°2 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ARTELIA

DIRECTION REGIONALE OUEST

8 Avenue des Thébaudières
CS 20232
44815 SAINT HERBLAIN CEDEX
Tel. : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99

REF. : 4-53-1415

SOMMAIRE

<p>INTRODUCTION 4</p> <p>ANALYSE DE L’ETAT INITIAL 6</p> <p>1. MILIEU PHYSIQUE 7</p> <p style="padding-left: 20px;">1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ADMINISTRATIVE 7</p> <p style="padding-left: 20px;">1.2. CLIMAT 7</p> <p style="padding-left: 20px;">1.3. TOPOGRAPHIE ET GEOLOGIE 7</p> <p style="padding-left: 40px;">1.3.1. TOPOGRAPHIE 7</p> <p style="padding-left: 40px;">1.3.2. GEOLOGIE 7</p> <p style="padding-left: 20px;">1.4. RISQUES 9</p> <p style="padding-left: 40px;">1.4.1. RISQUE D’INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPES 9</p> <p style="padding-left: 40px;">1.4.2. RISQUE PAR MOUVEMENT DE TERRAIN 9</p> <p style="padding-left: 40px;">1.4.3. RISQUE SISMIQUE 9</p> <p style="padding-left: 40px;">1.4.4. RISQUE RUPTURE DE BARRAGE 9</p> <p style="padding-left: 40px;">1.4.5. RISQUE TECHNOLOGIQUE ET TMD 9</p> <p style="padding-left: 20px;">1.5. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE 10</p> <p>2. MILIEUX NATURELS 12</p> <p style="padding-left: 20px;">2.1. ESPACES NATURELS REMARQUABLES A PROXIMITE DE L’AIRE D’ETUDE 12</p> <p style="padding-left: 40px;">2.1.1. LES ZNIEFF 12</p> <p style="padding-left: 40px;">2.1.2. LE SITE NATURA 2000 14</p> <p style="padding-left: 20px;">2.2. OCCUPATION DES SOLS 16</p> <p style="padding-left: 20px;">2.3. HABITATS ET FLORE SUR LA ZONE D’ETUDE 17</p> <p style="padding-left: 20px;">2.4. FAUNE SUR LA ZONE D’ETUDE 17</p> <p style="padding-left: 40px;">2.4.1. BILAN DE L’INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES INSECTES 17</p> <p style="padding-left: 40px;">2.4.2. BILAN DE L’INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES AMPHIBIENS 17</p> <p style="padding-left: 40px;">2.4.3. BILAN DE L’INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES REPTILES 19</p> <p style="padding-left: 40px;">2.4.4. BILAN DE L’INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES CHAUVES-SOURIS 20</p> <p style="padding-left: 40px;">2.4.5. BILAN DE L’INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES MAMMIFERES TERRESTRES (HORS CHIROPTERES) 21</p> <p style="padding-left: 40px;">2.4.6. BILAN DE L’INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR L’AVIFAUNE 21</p> <p style="padding-left: 20px;">2.5. TRAME VERTE ET BLEUE 24</p> <p style="padding-left: 40px;">2.5.1. TRAME VERTE ET BLEUE A L’ECHELLE COMMUNALE 24</p> <p style="padding-left: 40px;">2.5.2. TRAME VERTE ET BLEUE A L’ECHELLE DU SITE D’IMPLANTATION 24</p> <p>3. MILIEU HUMAIN 25</p>	<p style="padding-left: 20px;">3.1. DEMOGRAPHIE 25</p> <p style="padding-left: 20px;">3.2. ACTIVITES 25</p> <p style="padding-left: 40px;">3.2.1. LES ACTIVITES AGRICOLES 25</p> <p style="padding-left: 40px;">3.2.2. LES ACTIVITES DE SERVICE, COMMERCE ET ARTISANAT 25</p> <p style="padding-left: 40px;">3.2.3. LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS 25</p> <p style="padding-left: 40px;">3.2.4. LES VOIES DE COMMUNICATION 26</p> <p style="padding-left: 20px;">3.3. PATRIMOINE CULTUREL 26</p> <p style="padding-left: 40px;">3.3.1. SITES ARCHEOLOGIQUES 26</p> <p style="padding-left: 40px;">3.3.2. MONUMENTS HISTORIQUES 26</p> <p style="padding-left: 40px;">3.3.3. ANALYSE PAYSAGERE DE L’ETAT INITIAL DU PERIMETRE D’ETUDE 28</p> <p>PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET 36</p> <p>1. PREAMBULE 37</p> <p style="padding-left: 20px;">1.1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET 37</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.1. CROISSANCE DES BESOINS ENERGETIQUES, EPUISEMENTS DES RESSOURCES 37</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.2. ATOUTS DE L’ENERGIE EOLIENNE 37</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.3. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L’ENERGIE EOLIENNE 37</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.4. CAS DE LA FRANCE 38</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.5. SCHEMA DE PRINCIPE D’UNE EOLIENNE 38</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.6. PRESENTATION GENERALE DU PROJET 40</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.7. PRESENTATION DES DIFFERENTES HYPOTHESES D’IMPLANTATION ENVISAGEES 40</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.8. JUSTIFICATION DU PROJET AU REGARD DU CONTEXTE NATIONAL ET DU PROJET EXISTANT 45</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.9. RACCORDEMENT DU PARC AU RESEAU 47</p> <p>ANALYSE DES EFFETS DU PROJET 49</p> <p>1. PREAMBULE 50</p> <p>2. GENERALITES SUR LES EFFETS D’UN AMENAGEMENT 50</p> <p>3. EFFETS EN PHASE TRAVAUX ET PHASE DE DEMANTELEMENT 51</p> <p>4. EFFETS EN PHASE D’EXPLOITATION 52</p> <p>5. SYNTHESE DE L’EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 53</p> <p style="padding-left: 20px;">5.1. SITES NATURA 2000 SOUS INFLUENCE POTENTIELLE DU PROJET 53</p> <p style="padding-left: 20px;">5.2. PRESENTATION DETAILLEE DES PRINCIPALES ZSC SOUS INFLUENCE POTENTIELLE 53</p> <p style="padding-left: 40px;">5.2.1. ZSC FR 5400447 « VALLEE DE LA BOUTONNE » 53</p> <p style="padding-left: 40px;">5.2.2. PRESENTATION DE LA PRINCIPALE ZPS SOUS INFLUENCE POTENTIELLE : ZPS FR 5412007 « PLAINE DE NIORT SUD-EST » 53</p> <p style="padding-left: 20px;">5.3. INCIDENCES SUR LES SITES DESIGNES AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS / FAUNE / FLORE » : ZSC FR 5400447 « VALLEE DE LA BOUTONNE » 53</p>
---	---

5.4. INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES CHIROPTERES D’INTERET COMMUNAUTAIRE (ENSEMBLE DES ZSC).....	54
5.5. INCIDENCES SUR LES SITES DESIGNES AU TITRE DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » : ZPS.....	55
5.5.1. INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA ZPS FR 5412007 « PLAINE DE NIORT SUD-EST»	55
5.5.2. RELATIONS FONCTIONNELLES ENTRE LES ZPS	55
5.6. CONCLUSION DE L’EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	55
6. SYNTHESE DES EFFETS CUMULES.....	56
6.1. METHODOLOGIE	56
6.2. AUTRES PROJETS CONNUS PRIS EN COMPTE POUR L’ANALYSE DES EFFETS CUMULES.....	57
6.3. APPROCHE DES EFFETS ADDITIONNELS ET DES EFFETS CUMULES.....	57
6.4. EVALUATION DES EFFETS CUMULES ET ADDITIONNELS DU PROJET D’EXTENSION DU PARC DE LA TOURETTE AVEC LES AUTRES PARCS OU PROJETS EOLIENS CONNUS.....	59
6.4.1. EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL.....	59
6.4.2. EFFETS CUMULES ET ADDITIONNELS SUR LE PAYSAGE	60
6.5. EFFETS CUMULES ET ADDITIONNELS SUR L’ACOUSTIQUE.....	66
6.5.1. EFFETS ADDITIONNELS DU PROJET DE 3D ENERGIES AVEC LE PARC EXISTANT	66
6.5.2. EFFETS CUMULES DES PROJETS DE 3D ENERGIES ET DE VOLKSWIND	66
MESURES POUR SUPPRIMER, REDUIRE, COMPENSER LES EFFETS DU PROJET,.....	67
1. PREAMBULE.....	68
2. MESURES EN PHASE TRAVAUX ET PHASE DE DEMANTELEMENT	68
3. MESURES EN PHASE D’EXPLOITATION.....	69
SYNTHESE DES MESURES ET COUTS	71
COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET SCHEMAS SUPRA-COMMUNAUX	74
1. LES DOCUMENTS DONT LA COMPATIBILITE DOIT ETRE APPRECIEE AU REGARD DU PROJET .75	
1.1. SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L’AIR ET DE L’ENERGIE (SRCAE) PREVU PAR L’ARTICLE L. 222-1 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT	75

1.2. SCHEMA REGIONAL EOLIEN (SRE).....	76
1.2.1. LE POTENTIEL EOLIEN DU SITE	76
1.2.2. SECTEURS FAISANT L’OBJET D’UNE PROTECTION REGLEMENTAIRE	77
1.2.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES UNESCO	77
1.2.4. LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DE LA REGION	78
1.2.5. LES ZONES ARCHEOLOGIQUES.....	79
1.2.6. LES SECTEURS DE PROTECTION REGLEMENTAIRE STRICTE	79
1.2.7. LE RESEAU NATURA 2000 : ZPS ET ZSC.....	80
1.2.8. LES ZONES NATURELLES D’INTERET ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)	80
1.2.9. LES FORETS.....	81
1.2.10. LES BOCAGES.....	81
1.2.11. LES CONTRAINTES ET SERVITUDES TECHNIQUES.....	82
1.2.12. CARTES DE SYNTHESE DU PROJET PAR RAPPORT AU SRE	83
1.3. PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS.....	84
1.4. LES DOCUMENTS D’URBANISMES COMMUNAUX.....	84

LISTE DES FIGURES

<i>Fig. 1.</i>	REPARTITION 2012-2013 DES CONTACTS DE BUSARD SAINT-MARTIN EN PERIODE DE REPRODUCTION (ROUGE) ET HORS PERIODE DE REPRODUCTION (BLEU).....	21
<i>Fig. 2.</i>	CONTACTS ET EFFECTIF D’ŒDICNEME CRIARD PERIODE POSTNUPTIALE 2012	23
<i>Fig. 3.</i>	LE CONCEPT DE CORRIDOR ECOLOGIQUE.....	24
<i>Fig. 4.</i>	VILLAGES ET CORRIDORS VEGETAUX AU NORD	30
<i>Fig. 5.</i>	VALLEE AU SUD DU SITE ET POINT D’APPEL (CHATEAU D’EAU DE TILLOU).....	30
<i>Fig. 6.</i>	PAYSAGE OUVERTS DES VASTES PLAINES DE CULTURES CONTRASTANT AVEC LE PAYSAGE FERME DES ZONES D’HABITATIONS...30	
<i>Fig. 7.</i>	PAYSAGE VERS L’EST	31
<i>Fig. 8.</i>	PAYSAGE VU DU NORD EST	32
<i>Fig. 9.</i>	PALETTE CHROMATIQUE ET TEXTURALE	33
<i>Fig. 10.</i>	CARTES DES OBJECTIFS EOLIENS DU SRE POITOU-CHARENTES 2012	76
<i>Fig. 11.</i>	CARTES METEO FRANCE DE VITESSE MOYENNE DE VENT EN POITOU-CHARENTES – SRE 2012	76

INTRODUCTION

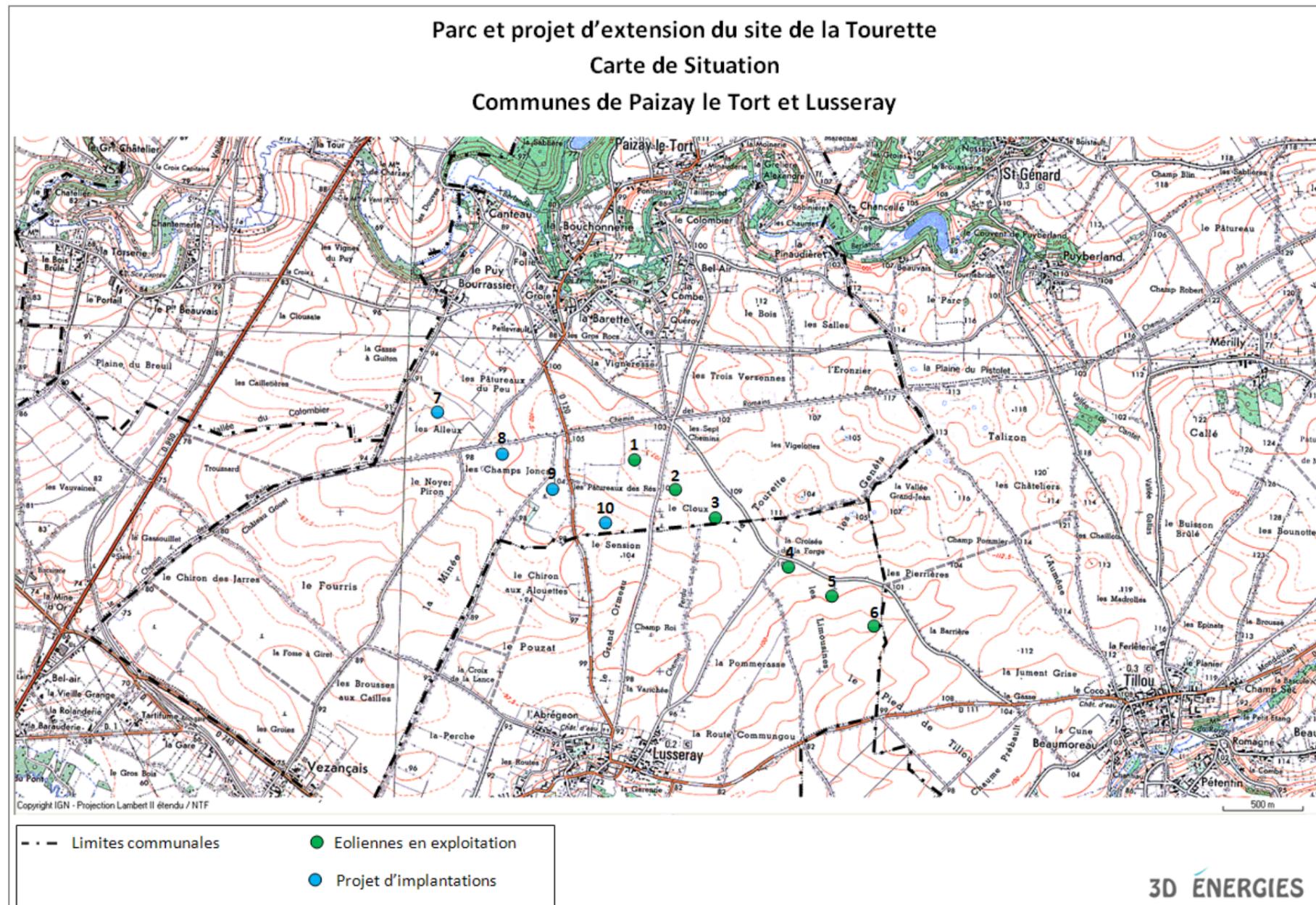
Conformément à la circulaire du 27 Septembre 1993 prise en application du décret n° 93-245 du 25 Février 1993, relatif aux études d’impact et au champ d’application des enquêtes publiques, une étude d’impact doit être accompagnée d’un résumé non technique, de conception simple, reprenant sous une forme synthétique les principaux éléments du dossier.

« Afin de faciliter la compréhension par le public des informations contenues dans l’étude, celle-ci fera l’objet d’un résumé non technique » (article 2.5 du décret du 25 Février 1993).

Afin de répondre à ces prescriptions et de faciliter la compréhension par le public du volumineux dossier d’impact relatif au projet d’extension du parc éolien de la Tourette, sur la commune de PAIZAY-LE-TORT (79, un résumé des principaux chapitres de l’étude d’impact a été réalisé sous la forme de paragraphes et de cartes synthétiques.

Un premier parc éolien constitué de six aérogénérateurs (communément dénommés éoliennes) a été mis en service en 2011 par 3D ENERGIES sur le site de La Tourette, réparti sur les communes de LUSSERAY et de PAIZAY-LE-TORT (département des Deux-Sèvres).

Une extension de ce parc, composé de quatre aérogénérateurs supplémentaires, est envisagée par 3D ENERGIES.



ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

1. MILIEU PHYSIQUE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ADMINISTRATIVE

La commune concernée par le projet éolien de la Tourette est **Paizay-Le-Tort** qui appartient à la **Communauté de communes du Canton de Melle**.

Le site d'implantation du parc éolien de la Tourette se trouve au Sud-Est de PAIZAY-LE-TORT dans le département des Deux-Sèvres (79).

Rappelons que six éoliennes sont déjà en fonctionnement depuis mars 2011 et que le projet d'extension vise à porter leur nombre à dix.

1.2. CLIMAT

Le secteur d'étude bénéficie d'un climat Atlantique, dominé par les flux d'Ouest et les influences maritimes. Le climat est relativement doux, assez humide, mais ensoleillé.

Les données statistiques proviennent de la station météorologique de NIORT-SOUCHE, située à 30 km au Nord-Ouest du site.

Les pluies sont fréquentes en toute saison, mais peu abondantes. Le mois de décembre est le mois le plus pluvieux (97,1 mm).

L'hiver est doux, la moyenne mensuelle des températures minimales étant toujours positive.

Les vents dominants du Sud/Ouest sont chargés de pluie. Les vents fréquents de l'Est-Nord/Est apportent le froid.

LES VENTS

Le régime des vents donné par les observations à NIORT est le suivant :

- Les vents dominants du Sud/Ouest sont chargés de pluie.
- Les vents fréquents de l'Est-Nord/Est apportent le froid

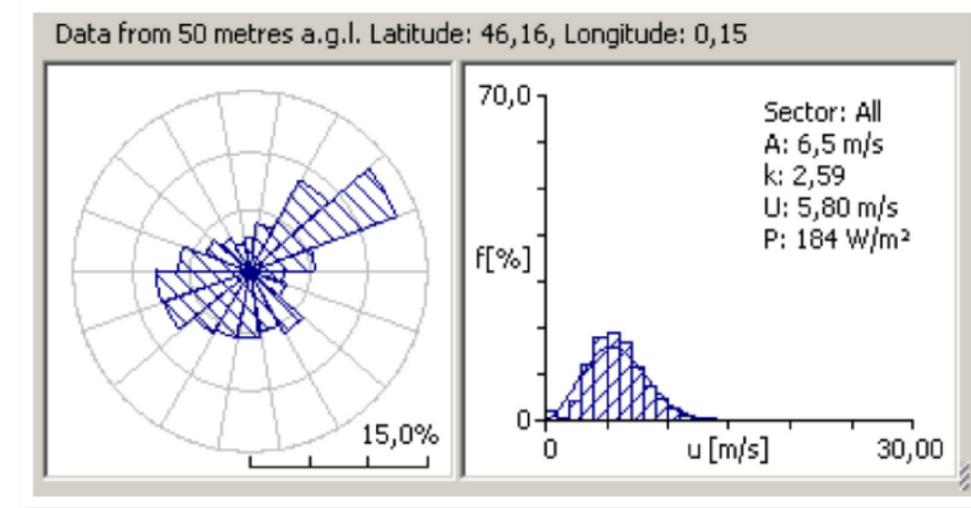
LES MESURES DE VENTS REALISEES SUR LE SITE DE LA TOURETTE

Un mât de mesures instrumenté a été érigé au mois d'Avril 2004, au lieu-dit « La Croisée de la Forge » sur la Commune de LUSSERAY.

Les vitesses de vents ont été mesurées à trois hauteurs distinctes : 30 m, 40 m et 50 mètres.

L'analyse des données de vents enregistrées sur le mât de LUSSERAY a fait apparaître une prépondérance des vents provenant du secteur 60°. La vitesse moyenne déterminée à 50 mètres est de 5,8 m/s⁽¹⁾.

DESCRIPTION DU GISEMENT EOLIEN SUR LE SITE DE LA TOURETTE



Rose énergétique

% de vitesse des vents

1.3. TOPOGRAPHIE ET GEOLOGIE

1.3.1. TOPOGRAPHIE

L'altitude maximum sur le site est de 102 m NGF en périphérie Est. L'altitude minimum est de 90 m NGF à l'Ouest de l'aire d'étude, au niveau d'un talweg de la Boutonne.

Le secteur d'implantation des éoliennes se trouve à une altitude fluctuant entre 90 et 102 mètres.

D'une manière générale, le site se trouve sur des formations calcaires, formant un plateau légèrement incliné vers l'Ouest.

Les éoliennes seront implantées dans un secteur au relief généralement plat, surplombant les vallées de la Berlande, de la Béronne et de la Boutonne.

1.3.2. GEOLOGIE

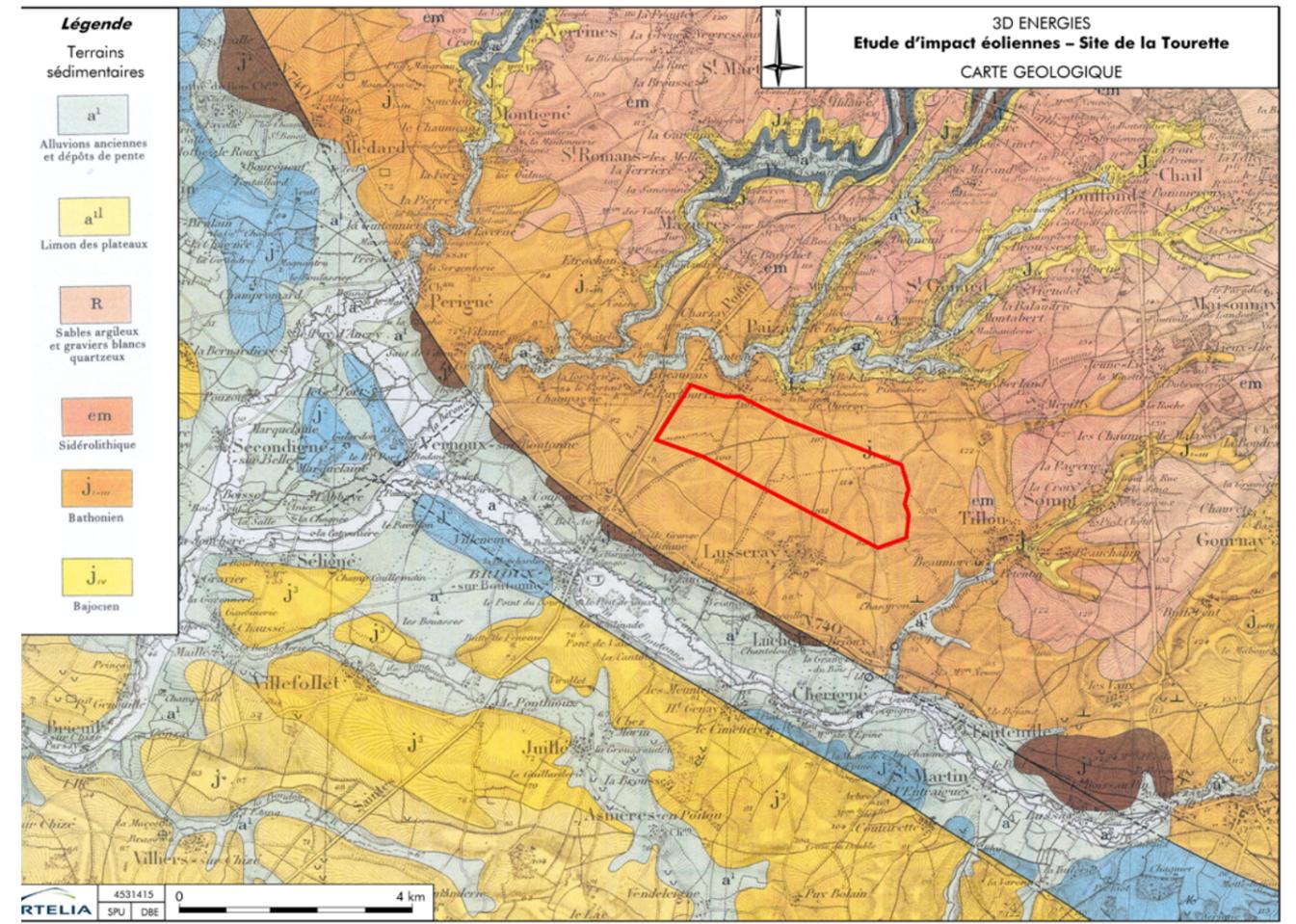
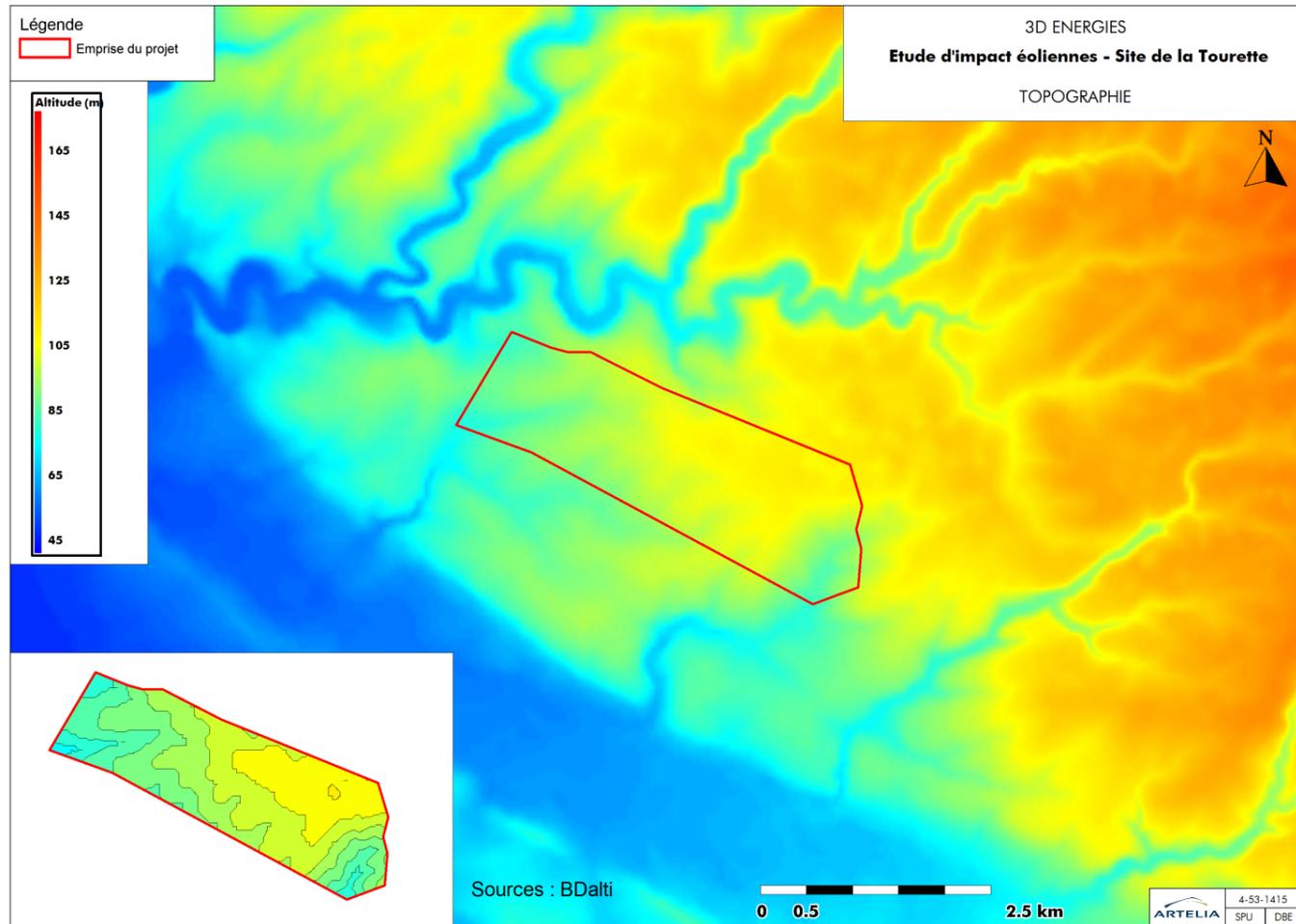
Au niveau de la géologie régionale, la zone d'étude appartient au Pays Mellois. Ce secteur est le lieu de convergence de quatre grandes entités : les bassins parisiens et aquitains ainsi que les massifs armoricain et central. Ce territoire se situe majoritairement sur le Seuil du Poitou et en partie sur les contreforts du bassin aquitain au Sud-Ouest.

Le Seuil du Poitou est composé d'un socle granitique et a été déformé lors de l'orogénèse hercynienne (- 300 Millions d'années).

De part et d'autre de cette formation géologique, les terrains sédimentaires aquitains et parisiens se sont formés et ont ensuite été déformés au cours de la création de la chaîne pyrénéenne (- 50 millions d'années formant notamment l'anticlinal de Melle et le synclinal de Lezay).

⁽¹⁾ Résultats cohérents avec les chiffres annoncés dans l'Atlas Eolien des Deux-Sèvres.

Le substrat local est formé de calcaires du Jurassique moyen (Dogger), d’âge Bathonien (~ - 160 millions d’années).



1.4. RISQUES

1.4.1. RISQUE D'INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPES

La commune n'est pas concernée par un risque d'inondation.

1.4.2. RISQUE PAR MOUVEMENT DE TERRAIN

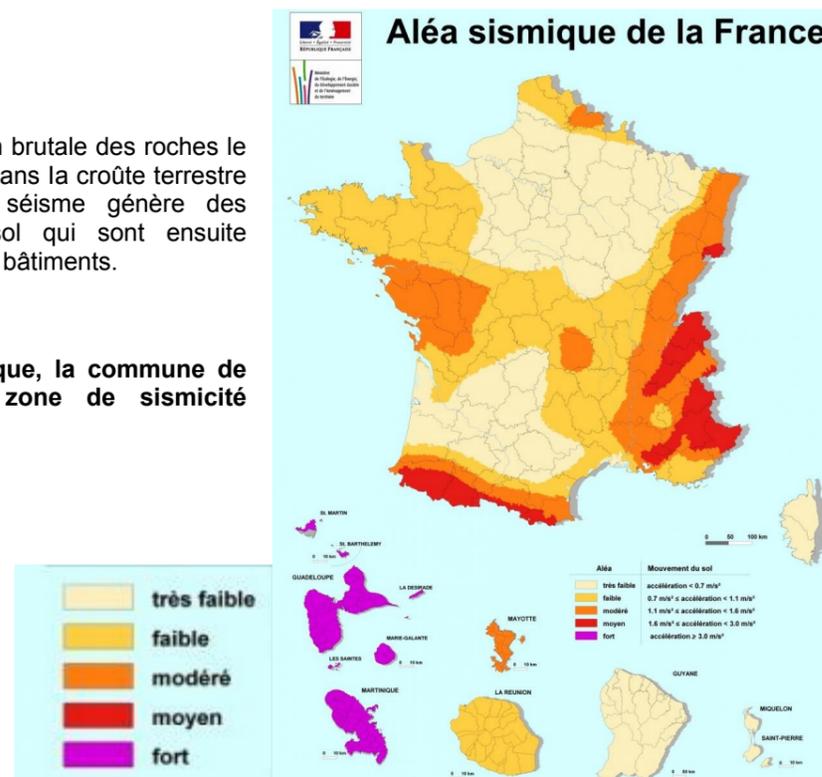
Le risque mouvement de terrain est diffus, ponctuel et mal connu dans le département. Trois communes apparaissent plus concernées en l'état actuel des connaissances : il s'agit de Mauléon, Tourtenay, et de Celles-sur-Belle.

La commune n'est pas concernée par un risque de mouvement de terrain.

1.4.3. RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Selon la carte d'aléa sismique, la commune de PAIZAY-LE-TORT est en zone de sismicité modéré (zone 3).



1.4.4. RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Elle entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Aucun risque de rupture de barrage n'est recensé sur la commune de PAIZAY-LE-TORT.

1.4.5. RISQUE TECHNOLOGIQUE ET TMD¹

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département, bien qu'aucun accident grave impliquant des TMD ne soit recensé.

Cependant certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic.

Le TMD concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaire (1/3 du trafic), les autres modes de transport (réseaux de canalisation ...) participent à moins de 5% du trafic.

C'est donc l'ensemble des communes du département qui est touché.

Le site potentiel d'implantation comporte essentiellement des chemins d'exploitation, le risque TMD est extrêmement faible.

¹ TMD : transport de matières dangereuses

1.5. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Au Nord-est du site, le ruisseau de la Légère, d’orientation Est- Ouest, rejoint la Berlande au niveau du hameau le Canteau (Commune de PAIZAY le TORT)

Au Nord du site, la rivière la Berlande, d’orientation Est- Ouest, rejoint la Béronne au niveau du hameau le Petit Châtelier (Commune de MAZIERES-SUR-BERONNE).

La rivière la Béronne, d’orientation Nord/Est - Sud/Ouest, se jette dans la Boutonne, d’orientation Sud/Est - Nord/Ouest, à l’extrême Sud/Ouest de la Commune de VERNOUX-SUR-BOUTONNE formant une partie des limites communales.

La Boutonne se jette dans la Charente 70 km en aval, constituant ainsi son dernier affluent principal (rive droite). La Charente se jette dans l’Océan Atlantique, face à l’île d’Oléron.

CARACTERISTIQUES DES QUATRE COURS D’EAU

	LA BERLANDE (AFFLUENT DE LA BERONNE)	LA BOUTONNE	LA LEGERE	LA BERONNE
SOURCE	Puyberland (Commune de SAINT GENARD)	La Paillandrie (Commune de CHEF-BOUTONNE)	Bois Jolie (Commune de SAINT LEGER DE LA MARTINIERE)	(Commune de de SAINT LEGER DE LA MARTINIERE)
LONGUEUR	8,5 km	20 km	10,5 km	30 km
SURFACE DRAINEE (BASSIN VERSANT)	68 km ²	136 km ²	68 km ²	268 km ²

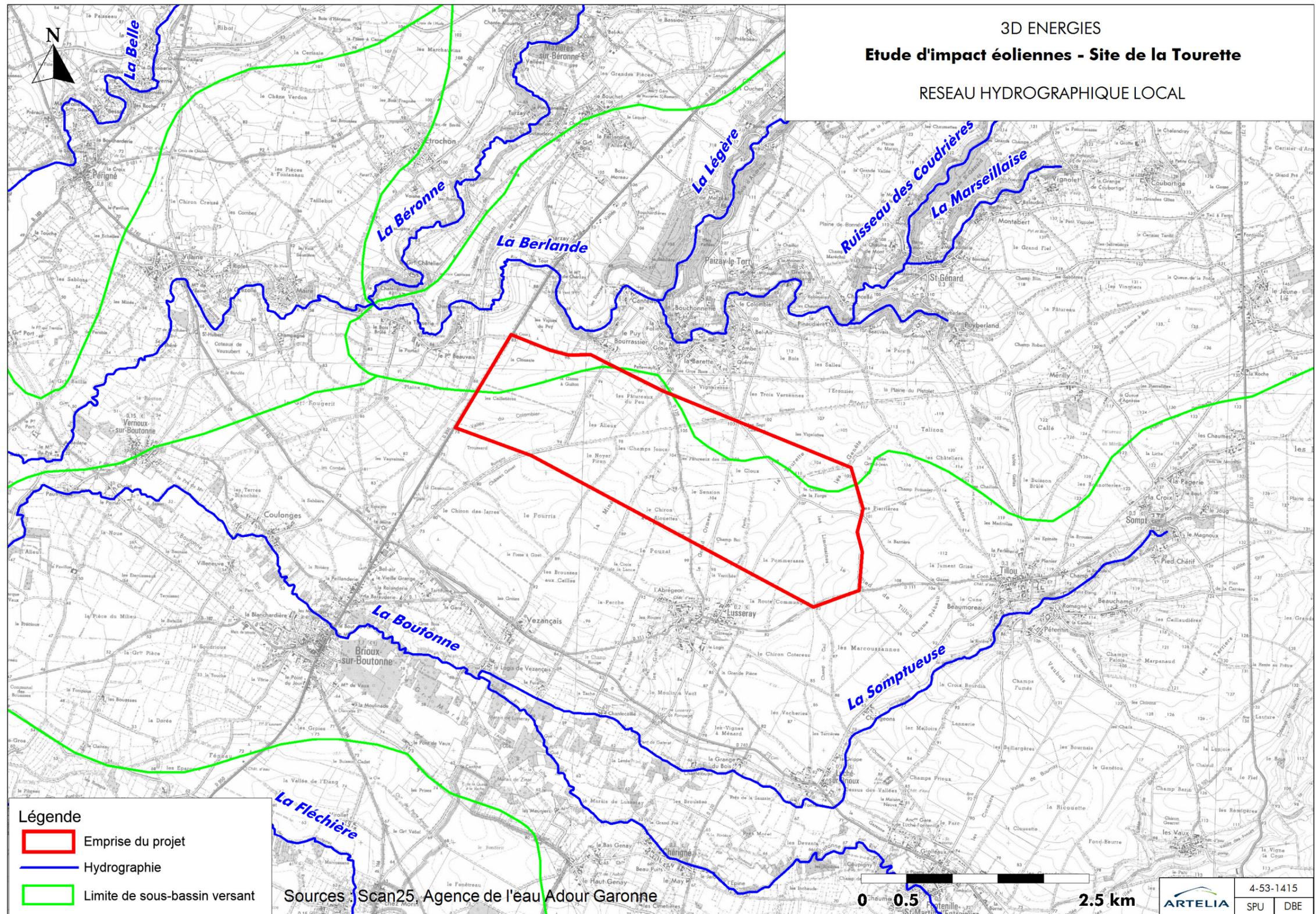
Sur l’aire d’étude, le réseau hydrographique est totalement inexistant. Aucun écoulement superficiel, ruisseau ou fossé, n’a été recensé lors de nos investigations de terrain (Juin 2004).

Trois talwegs entaillent le plateau du site de LA TOURETTE, affluents de la Boutonne à l’Ouest et au Sud et de la Berlande au Nord.

Les quatre cours d’eau précités sont relativement proches du périmètre d’étude, de 800 m à 2 km. L’altitude du site diminue progressivement jusqu’aux différentes vallées.

La carte du réseau hydrographique local fait apparaître la limite des bassins versants entre les principales rivières du site.

Sur les 649 hectares de l’aire d’étude, 82,5 % de la surface sont inclus au bassin versant de la Boutonne, 17,5 % au bassin versant de la Berlande.



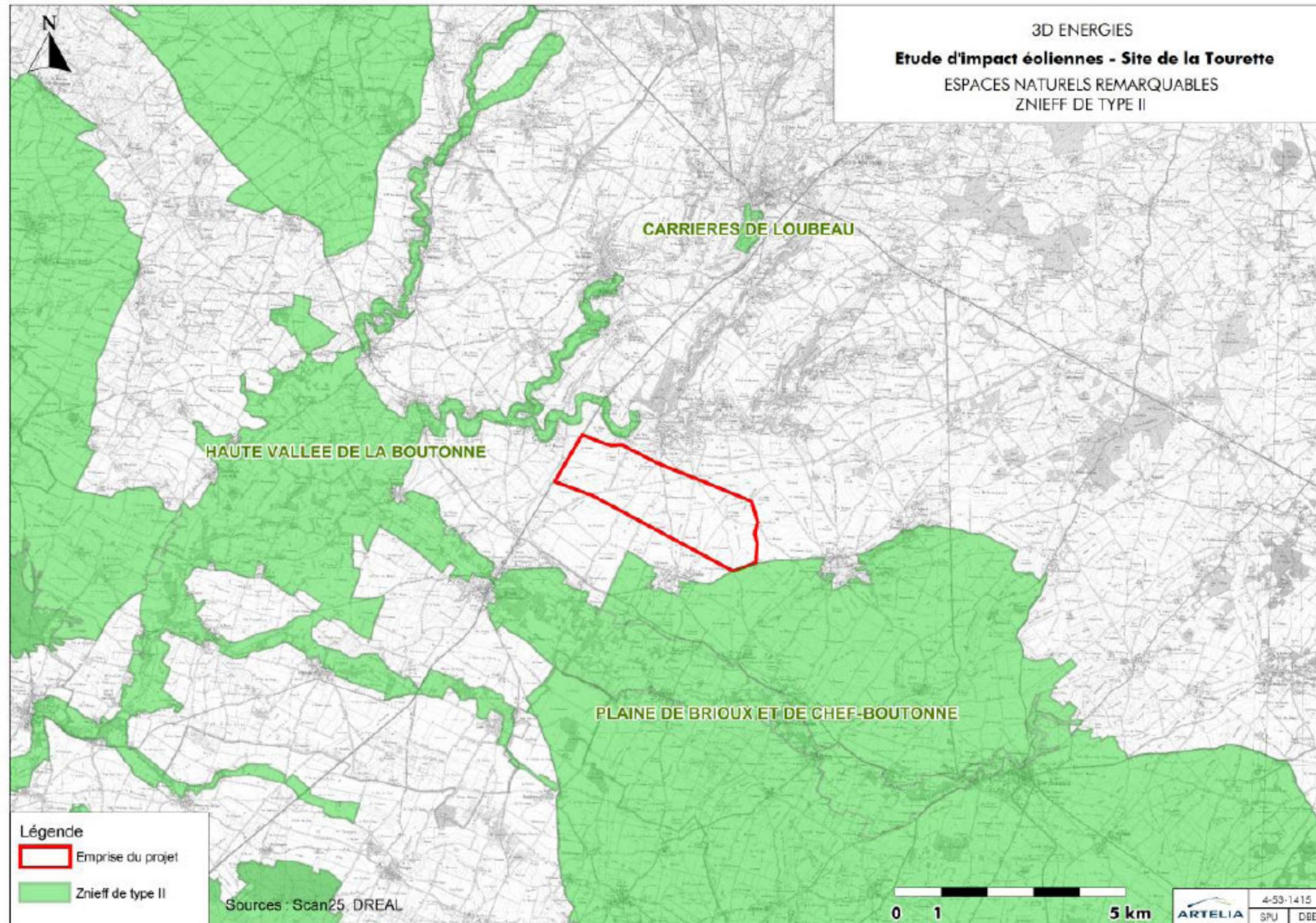
2. MILIEUX NATURELS

2.1. ESPACES NATURELS REMARQUABLES A PROXIMITE DE L'AIRE D'ETUDE

2.1.1. LES ZNIEFF

ZNIEFF DE TYPE II N° 665 : PLAINE DE BRIOUX ET DE CHEF-BOUTONNE

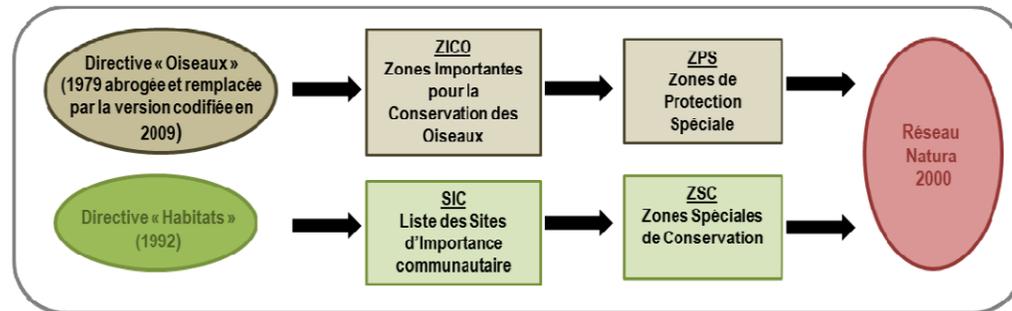
Etendue sur 186 km², la zone concerne un petit ensemble de prairies naturelles humides, de fossés et de cultures de céréales, sur un sol argileux au relief très plat. L'intérêt biologique majeur du site réside dans la nidification de deux espèces de petits échassiers devenues très rares en Poitou-Charentes : le Courlis cendré et l'Œdicnème criard, oiseau d'origine steppique qui s'est adapté localement aux milieux ouverts de plaines cultivées et dont le statut précaire dans toute l'Europe a motivé l'inscription à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. En compagnie de ces espèces rares nichent d'autres oiseaux peu communs tels la Pie-Grièche écorcheur et qui ont subi une importante régression de leurs effectifs durant les dernières décennies



Aucune ZNIEFF n'est traversée par le site d'étude du projet

2.1.2. LE SITE NATURA 2000

L'ensemble des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux », constitue un réseau européen cohérent, le « réseau Natura 2000 ». L'appellation commune « Site Natura 2000 » sera ainsi donnée aux ZSC et aux ZPS.



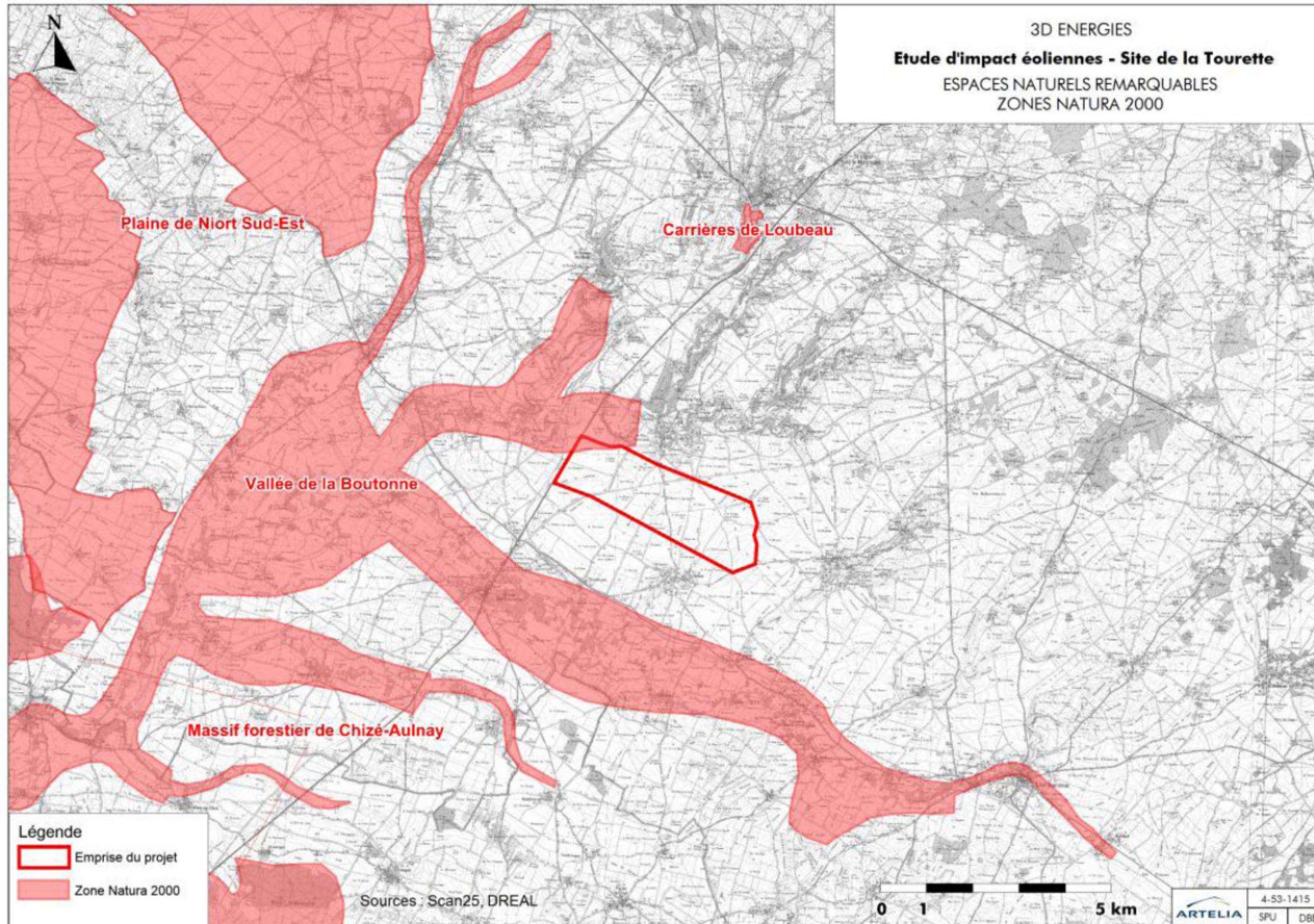
Zone Natura 2000 FR5400448 : CARRIERES DE LOUBEAU

Ce site de 30 ha est 1er site souterrain d'hivernage connu en Deux-Sèvres pour les rhinolophes et notamment le Grand rhinolophe également utilisé en période estivale avec reproduction du Vespertilion à oreilles échancrées.

Anciennes galeries de mines de plomb argentifères situées sur la Vallée de la Béronne à l'occupation du sol diversifiée (prairies naturelles, jachères, cultures, cours d'eau, boisement de feuillus, haies) favorable aux activités de chasse des chauves-souris.

Zone Natura 2000 FR5400447 : VALLEE DE LA BOUTONNE

Ce site de 7 316 ha fait partie du réseau hydrographique primaire et secondaire formé par la haute vallée de la Boutonne et plusieurs de ses affluents : la Belle, la Béronne, la Bellesebonne et la Bondonne. Ruisseaux et petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylves plus ou moins discontinues en voie de remplacement par des cultures de peupliers et des cultures céréalières (en forte extension). Site remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces animales inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'Ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères comme la Loutre d'Europe, crustacés comme l'Ecrevisse à pieds blancs, poissons comme la Lamproie de Planer, divers reptiles et amphibiens, insectes comme la Rosalie des Alpes, etc...



La majeure partie du site d'étude n'est pas concernée par le périmètre d'emprise de la Zone Natura 2000 Vallée de la Boutonne.

Un petit secteur au Nord ouest du site d'étude est concerné par le périmètre d'emprise de la Zone Natura 2000 Vallée de la Boutonne.

2.2. OCCUPATION DES SOLS

L'occupation des sols sur l'aire d'étude est marquée par la prédominance de l'activité agricole. Il s'agit de polyculture uniquement.

Le remembrement a été important dans cette région et les haies sont très peu présentes. Les parcelles ont une grande superficie. Par endroit, seuls quelques arbres bordent les voies de communication.

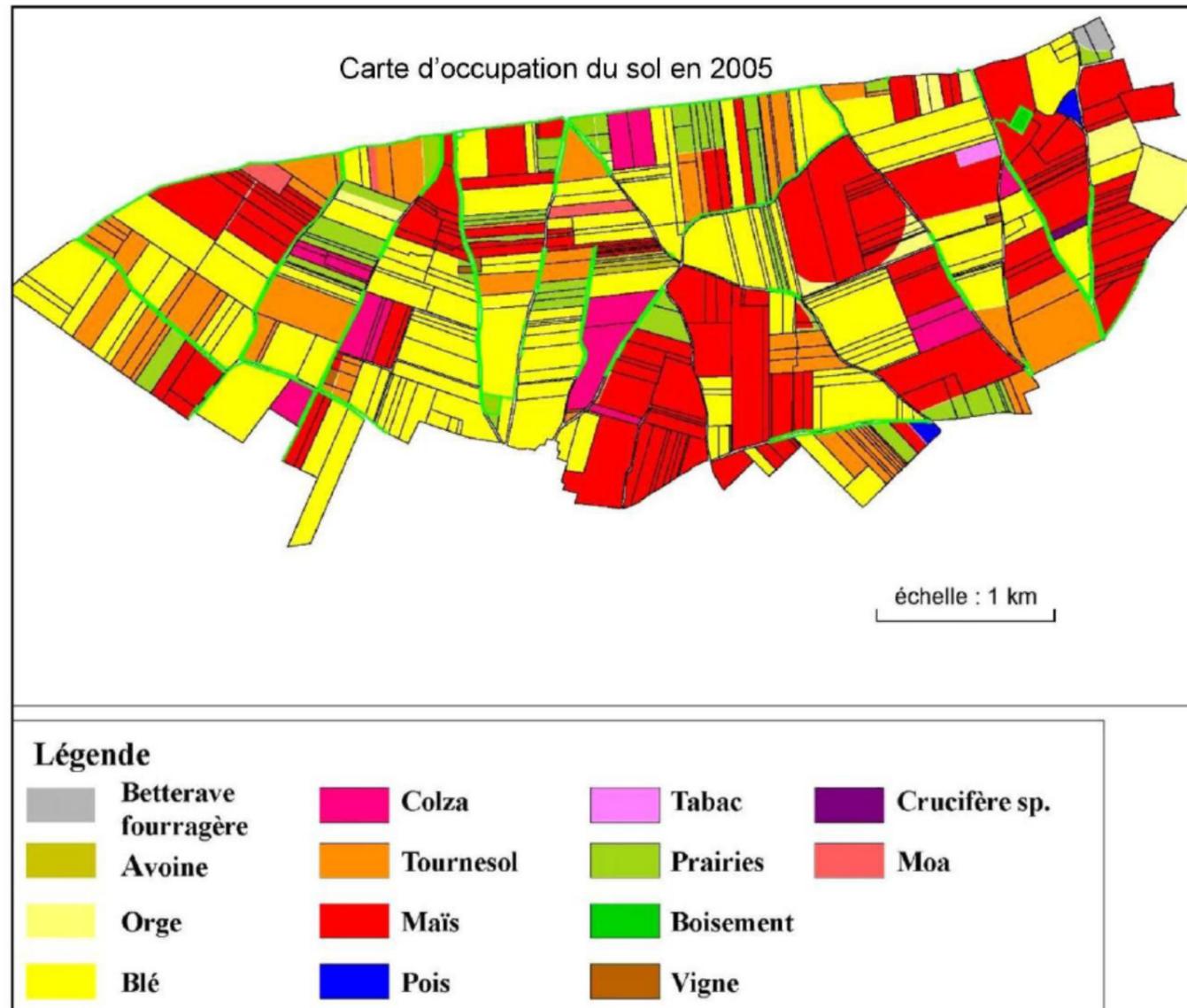
Un boisement, seulement, est recensé dans l'aire d'étude, au Nord-Est, dans la vallée de Cantet.

Le réseau hydrographique est totalement inexistant sur le site.

Aucune zone d'habitat ou d'activités ne chevauche ou n'est incluse dans l'aire d'étude.

Les plus proches sont respectivement le lieu dit de Puy Bourrassier et du Petlevrault, dont les premières maisons se situent à plus de 670 m du périmètre.

Les zones habitées sont regroupées et forment les bourgs, villages et hameaux des communes.



2.3. HABITATS ET FLORE SUR LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude est vouée aux grandes cultures, en particulier de céréales. Quelques traces d'un usage agricole et rural ancien subsistent au sein de la trame cultivée :

- haies et murets de pierres sèches présents le long des routes et chemins, notamment à proximité des villages, témoignant d'un ancien bocage lithique,
- quelques parcelles de vignes témoignant vraisemblablement d'un vignoble plus étendu.

116 espèces végétales indigènes ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate. Elles sont toutes « communes » pour la région. Aucune n'est patrimoniale ni ne bénéficie d'un statut de protection national ou régional.

2.4. FAUNE SUR LA ZONE D'ETUDE

2.4.1. BILAN DE L'INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES INSECTES

Compte tenu des milieux en présence ainsi que des espèces observées et/ou potentielles, l'intérêt de la zone d'implantation potentielle pour les insectes est considéré comme très faible (zone de cultures) à faible (haies et bord de chemin).

2.4.2. BILAN DE L'INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES AMPHIBIENS

La distribution des amphibiens au sein du site est liée à la présence d'habitats terrestres favorables. Ces secteurs représentent une faible portion du secteur d'étude.

- La majeure partie de l'aire d'étude immédiate, composée de cultures plus ou moins bocagères, présente un intérêt nul à faible pour les amphibiens.

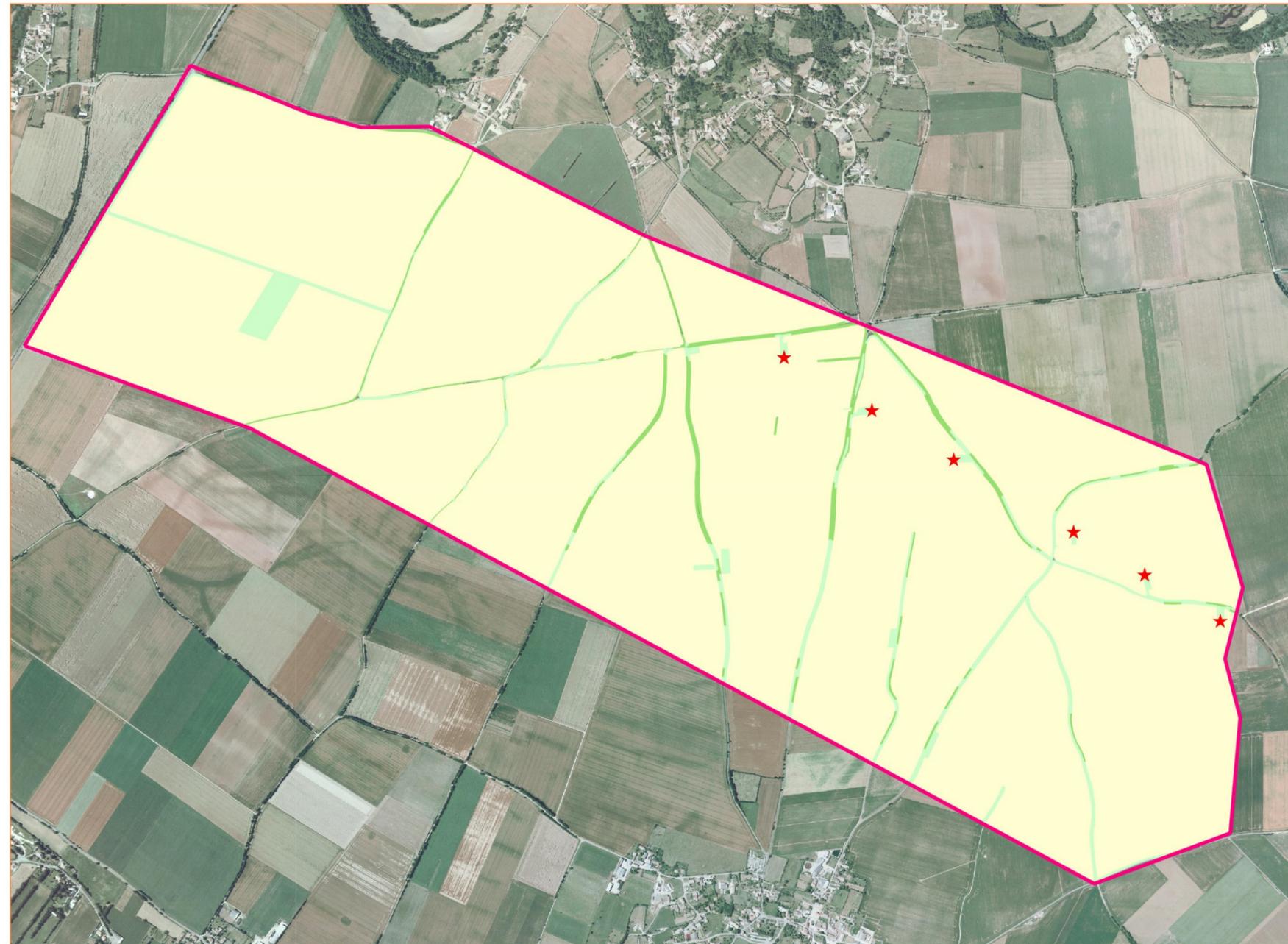
La présence potentielle ou avérée d'une espèce d'amphibiens protégée sur des secteurs localisés présentant une surface très restreinte.



Synthèse de l'intérêt batrachologique des habitats observés

3D ENERGIES

Projet de parc éolien de la Tourette - Communes de Lusseray et de Paisay-le-Tort (79) - Etude d'impact - Volet Milieux Naturels, faune (hors avifaune) et flore



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Eoliennes existantes
- Niveaux d'intérêt batracologique
- Intérêt très faible
- Intérêt faible
- Intérêt moyen

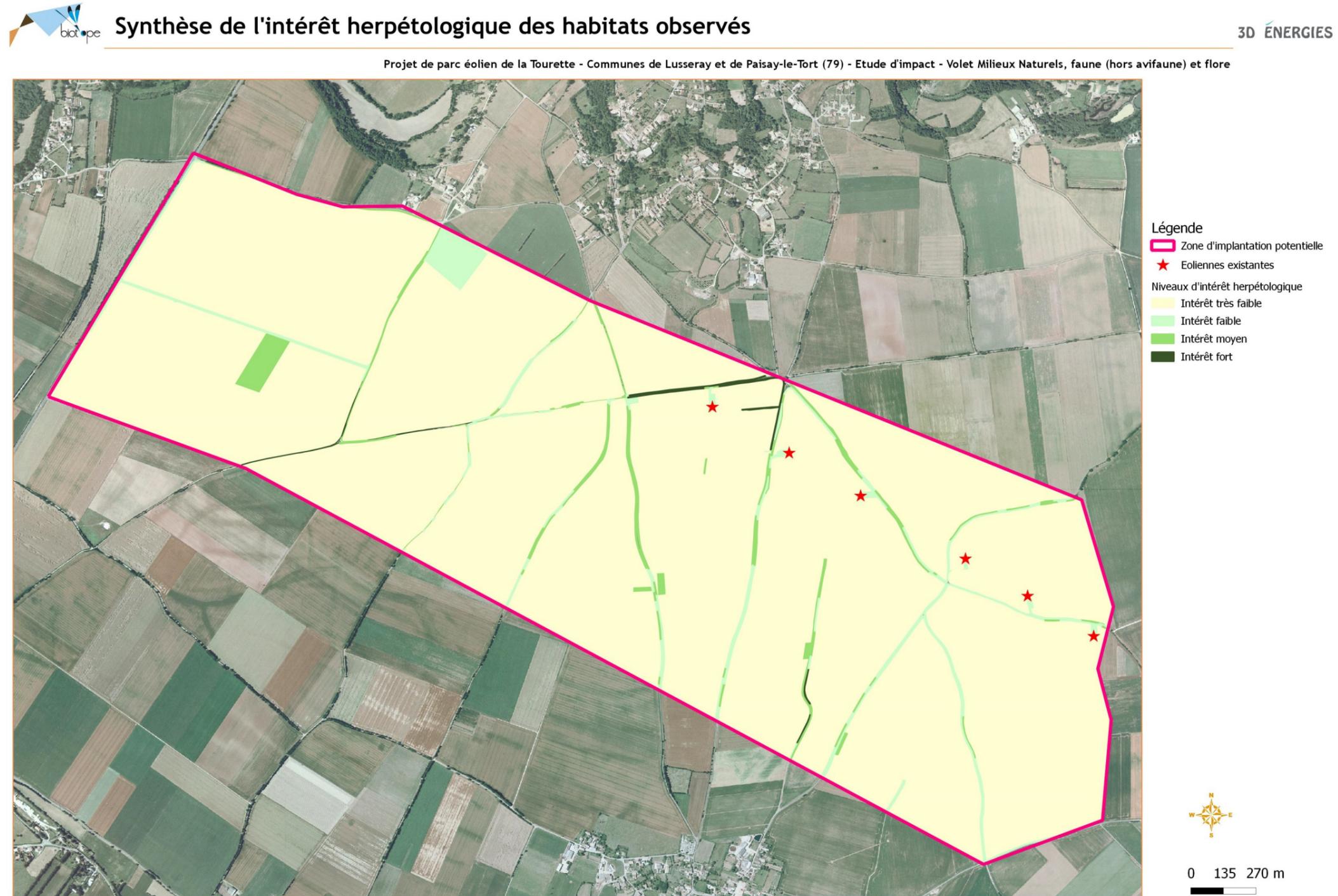


0 135 270 m

2.4.3. BILAN DE L'INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES REPTILES

L'utilisation du site par les reptiles est fortement dépendante des haies et de leurs connectivités. Ces secteurs restent localisés au sein de l'aire d'étude immédiate. Ainsi, deux niveaux d'intérêt herpétologique ont été identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate :

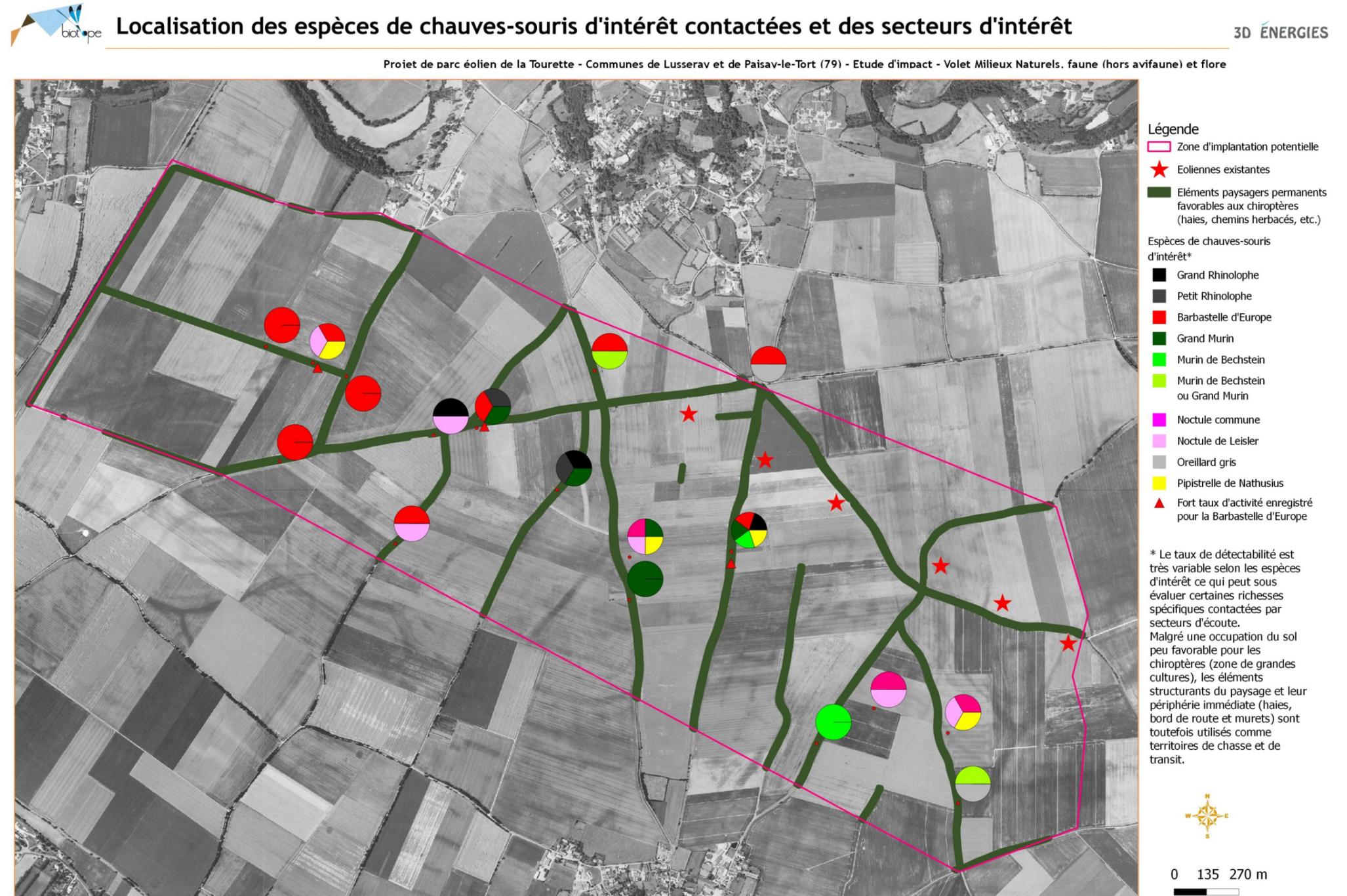
- La majeure partie du secteur d'étude, composée de cultures, présente un intérêt nul à faible pour les reptiles à l'exception des haies qui peuvent présenter un intérêt fort.



2.4.4. BILAN DE L'INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES CHAUVES-SOURIS

Sur l'aire d'étude immédiate, les résultats des expertises montrent :

- Une richesse spécifique élevée avec quinze espèces présentes sur les 21 connues en Deux-Sèvres,
- La présence de dix espèces patrimoniales à différents titres (avec notamment le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, le Murin de Bechstein),
- L'absence de potentialités en gîtes au sein de la zone d'implantation potentielle et de sa proximité immédiate,
- La situation du site au sein du périmètre de dispersion de nombreuses colonies de mise-bas,
- La situation du site au sein du périmètre d'attraction d'un important gîte d'hivernation et de swarming² d'automne, d'un intérêt départemental,
- Une occupation très large du périmètre, avec des concentrations d'espèces principalement au niveau des linéaires arbustives et bords de chemins, mais également, ponctuellement, en milieu plus découvert,
- des taux activité globalement modérés, ponctuellement assez élevés à très élevés (Barbastelle d'Europe).



² Swarming : site de rassemblement pour la reproduction

2.4.5. BILAN DE L'INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR LES MAMMIFERES TERRESTRES (HORS CHIROPTERES)

L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'intérêt pour les mammifères terrestres remarquables.

2.4.6. BILAN DE L'INTERET DE LA ZONE DE PROJET POUR L'AVIFAUNE

L'étude de terrain a permis de recenser 94 espèces d'oiseaux dont 61 nicheurs réguliers et 33 non nicheurs. 59 espèces sont des migratrices et/ou hivernantes (35 sont visibles toute l'année sur la zone d'étude),

EN PÉRIODE DE NIDIFICATION

- Le Busard cendré (*Circus pygargus*)**
 Sur la zone d'étude, au moins deux couples se sont reproduits en 2012 dans la partie est de la zone étudiée, près des lieudits « les Châteliers » et « les Madrolles ».
 Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, le Busard cendré est considéré comme "A surveiller" en France avec des effectifs nicheurs représentant 13 à 36% de la population européenne. Le nombre de couples en Poitou-Charentes était en 1996 estimé entre 580 et 750 dont environ 240 à 300 couples en Deux-Sèvres.
- Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)**
 Trois couples nicheurs sont observés sur la zone d'étude en 2012, dans la partie centrale et la partie est.
 Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, le Busard Saint-Martin semble voir ses effectifs nationaux en baisse. Le nombre de couples en Poitou-Charentes était en 1996 estimé entre 460 et 640 dont environ 100 à 150 couples en Deux-Sèvres.

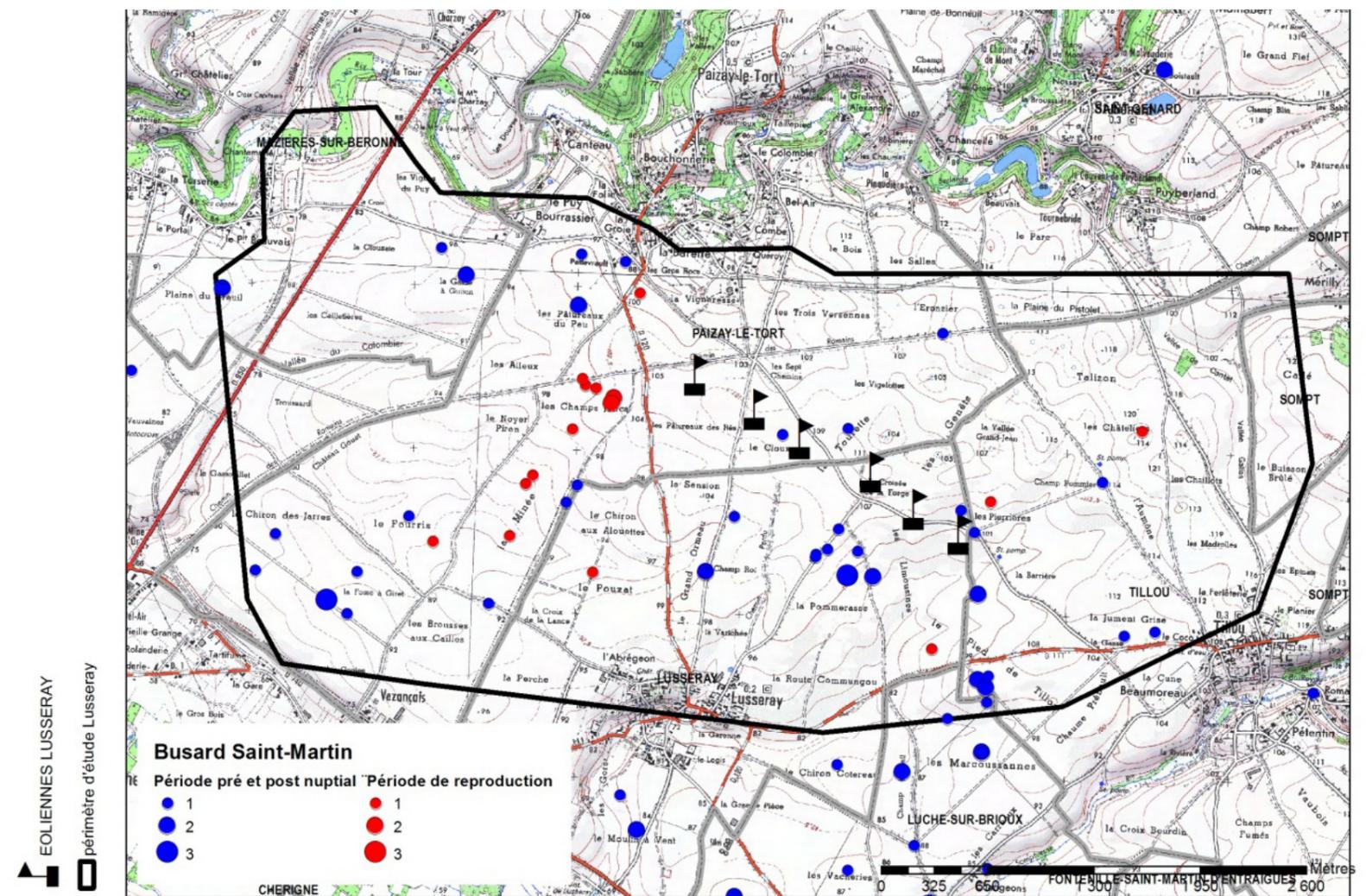


Fig. 1. REPARTITION 2012-2013 DES CONTACTS DE BUSARD SAINT-MARTIN EN PERIODE DE REPRODUCTION (ROUGE) ET HORS PERIODE DE REPRODUCTION (BLEU)

- **Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)**

Un couple a été observé sur le site le 4 mai 2012 au niveau du lieu-dit « Talizon » attestant une reproduction probable.

Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, le Busard des roseaux voit ses effectifs nationaux fluctuer. L'espèce est donc considérée comme « à surveiller » en France. Le nombre de couples en Poitou-Charentes était en 1996 estimé de 176 à 243 dont seulement 5 à 15 couples en Deux-Sèvres.

- **L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*)**

Autre espèce inscrite à l'annexe I de la « Directive Oiseaux », l'Œdicnème criard est assez faiblement représenté sur le site avec des effectifs nicheurs estimés à 3-4 couples attestant d'une abondance moyenne sur site. Comme cité précédemment, le Poitou-Charentes accueille environ le tiers des populations nicheuses nationales, les densités les plus importantes sont notées en Deux-Sèvres. Ces données seront alors à prendre impérativement en compte lors de l'analyse des impacts sur la création d'un potentiel site éolien sur ce secteur.

- **Les rapaces nocturnes**

Les densités de plusieurs rapaces nocturnes apparaissent supérieures à celles du département lorsque l'on prend en compte les données en périphérie immédiate du site avec notamment la présence de la Chevêche d'Athéna, espèce contactée dans les villages de Lusseray et Tillou. Ce rapace nocturne cavernicole fait actuellement l'objet d'un Plan National d'Action pour maintenir ses effectifs.

Par ailleurs, la présence du Petit-duc scops à Tillou est également très intéressante étant donné que les effectifs en Deux-Sèvres était estimé à seulement 10-20 couples en 1996.

EN PÉRIODE DE RASSEMBLEMENTS

La présence de 129 Œdicnèmes criards inventoriés le 12 octobre 2012, au sud-est de Lusseray, atteste d'un regroupement postnuptial sur ces parcelles.

Il s'agit d'une donnée très importante qui constitue un des enjeux majeurs pour la zone. Les éoliennes actuelles se situent à environ 2 km de ce rassemblement et les quatre éoliennes en projet devraient être installées au-delà de cette distance. A priori, sous réserve de l'analyse sur le pas de temps prévu pour le suivi du rassemblement post-installation et de l'évaluation d'un potentiel effet annuel, l'agrandissement du parc éolien ne devrait donc pas avoir d'impact sur la pérennité de ce rassemblement réutilisé d'année en année (Rapport intermédiaire : Rose, 2012).

EN PÉRIODE D'HIVERNAGE ET DE MIGRATION

Les principaux enjeux concernent également les grands migrateurs (Cigognes, Oies et Grues cendrées), les Vanneaux huppés et Pluviers dorés qui sont régulièrement contactés sur la zone en période d'hivernage et de migration, ou encore le Faucon pèlerin et le Faucon émerillon fréquentant la zone régulièrement en migration ou hivernage.

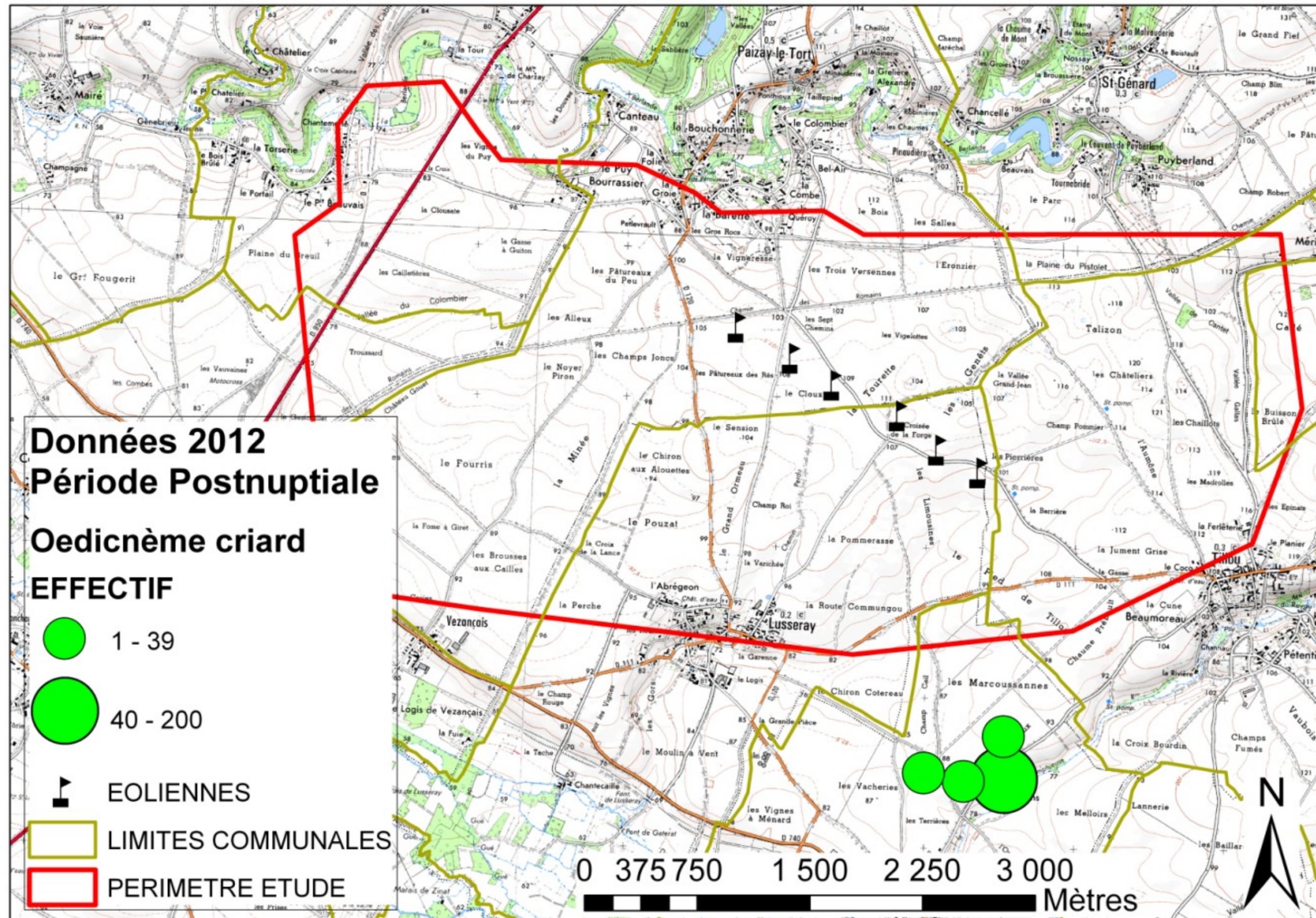


Fig. 2. CONTACTS ET EFFECTIF D'ŒDICNEME CRIARD PERIODE POSTNUPTIALE 2012

2.5. TRAME VERTE ET BLEUE

Les corridors écologiques sont des éléments souvent linéaires, généralement de structure végétale, permettant les échanges de populations et les brassages génétiques, indispensables au maintien de populations animales et végétales diversifiées et à l'enrichissement des milieux.

Le rôle des corridors dépend de leur structure, de leur environnement, des caractéristiques biologiques de l'espèce considérée, la qualité des connexions.

Le maintien des corridors est perçu depuis longtemps comme un moyen de pallier aux effets négatifs de la fragmentation sur un territoire. C'est l'un des enjeux phare du Grenelle de l'environnement.

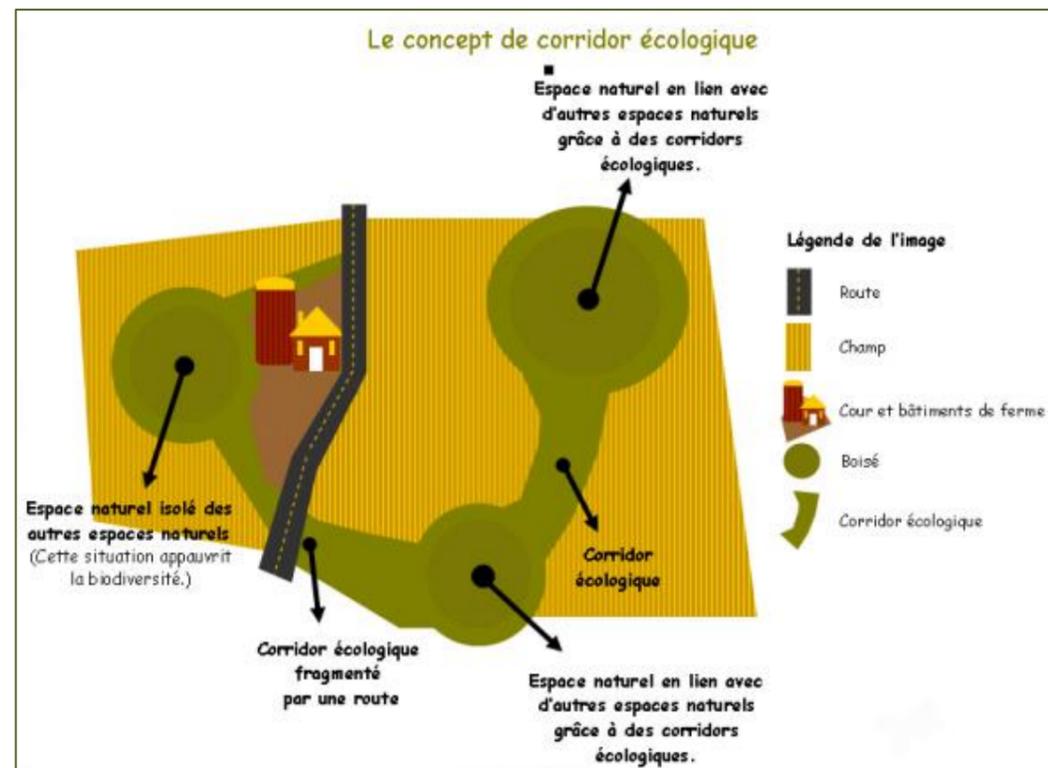


Fig. 3. LE CONCEPT DE CORRIDOR ECOLOGIQUE

La Trame Verte et Bleue participant aux corridors écologiques possède une double fonctionnalité :

- **Fonctionnalité écologique** : maintien d'un tissu vivant favorisant la reproduction, le repos, la nourriture, le déplacement des populations animales et végétales ;
- **Fonctionnalité spatiale et paysagère** : organisation et fonctionnement des espaces naturels et humains.

La **composante verte** comprend des espaces naturels végétalisés:

La **composante bleue** comprend des tronçons hydrauliques ou des zones humides:

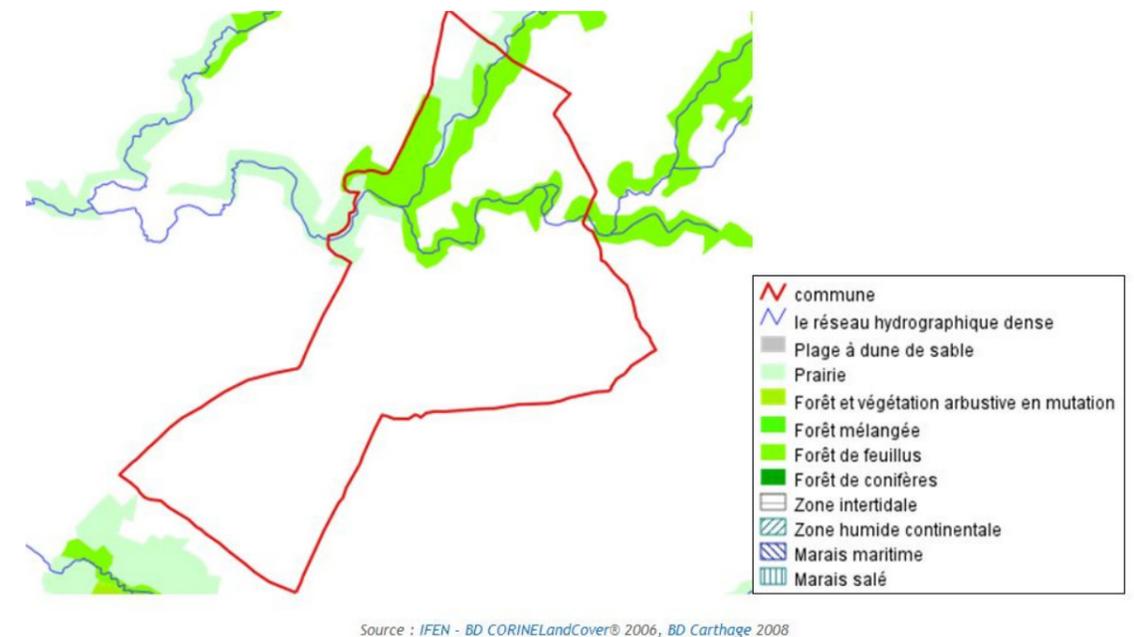
2.5.1. TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE COMMUNALE

Selon le site internet <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>, la trame verte et bleue se base sur les paysages de la commune tels que :

- Les bocages
- Les vallées
- Les plaines de champs ouverts

La trame bleue identifiée se situe au nord de la commune et est représentée essentiellement par le réseau hydrographique (la Berlande et la Légère).

La trame verte quant à elle, est majoritairement représentée par les bois de feuillus et de conifères. La carte ci-dessous localise la trame verte et bleue sur la commune



Source : IFEN - BD CORINELandCover© 2006, BD Carthage 2008

2.5.2. TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU SITE D'IMPLANTATION

Sur le périmètre d'implantation la trame verte et bleue est très faiblement représentée puisque le paysage est composé de grandes plaines ouvertes.

Aucune trame bleue, n'est présente (pas de rivière ou ruisseau temporaire). Quant à la trame verte, elle est très éparse et représentée uniquement par des haies dont l'état de conservation est mauvais (les haies sont peu reliées entre elles). Aucun corridor écologique n'est donc présent sur la zone d'implantation.

Sur le site d'implantation de la Tourette, la trame verte et bleue est faiblement représentée, seuls quelques linéaires de haies fragmentées sont présents.

Rappelons par ailleurs de le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), basé en grande partie sur la Trame Verte et Bleue, est en cours d'élaboration en Région Poitou-Charentes.